



ROU LE 7.07.11 PAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 4 juillet 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jo BROHAN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à Y. Mahé)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à J. BROHAN)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

V – DESIGNATIONS DIVERSES

1. Représentant de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE VILAINE

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à une élection à bulletins secrets, pour désigner le représentant de l'I.A.V. à la CLE.

Il est procédé à l'élection du **représentant** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Jean-François GUERIN : 12 voix**

Monsieur Jean-François GUERIN est élu représentant de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.

2. Représentants de l'Institution à l'Association Nationale des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (E.P.T.B.)

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998, décidant l'adhésion de l'Institution à cette Association, il est procédé à une élection à bulletins secrets pour désigner les deux représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Il est procédé à l'élection des **2 représentants titulaires** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Jean-François GUERIN : 12 voix**
Monsieur Joseph BROHAN : 12 voix

Messieurs Jean-François GUERIN et Joseph BROHAN sont élus représentants titulaires de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.

Il est ensuite procédé à l'élection des 2 représentants suppléants un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Franck PICHOT : 12 voix**
Monsieur Joël LABBE : 12 voix

Messieurs Franck PICHOT et Joël LABBE sont élus représentants suppléants de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.

3. Représentant de l'Institution au C.N.A.S.

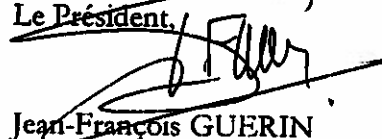
Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, un délégué des élus doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du Conseil d'Administration National.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Jean-François GUERIN : 12 voix**

Monsieur Jean-François GUERIN est élu représentant de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine au CNAS.

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN